

Directives aux conseils scolaires

Invitation à participer au Colloque des directions d'école 2011

Nous vous invitons à suivre ces directives pour désigner des directions d'école afin qu'elles puissent participer au Colloque des directions d'école de 2011. Les directions d'école désignées doivent s'inscrire au plus tard le 10 décembre 2010.

Les participantes et participants au Colloque des directions d'école comprendront des directions d'écoles et des directions de l'éducation, des agentes et des agents de supervision ainsi que des représentantes et des représentants d'associations professionnelles axées sur le leadership qui, au sein du système, réfléchissent de façon proactive et novatrice à l'élaboration et au partage de solutions visant à réduire les écarts en matière de rendement des élèves.

Critères de sélection des participantes et participants

Les directions d'école désignées doivent être des personnes qui prennent en considération l'étendue entière du système dans leurs réflexions, être en poste (travailler dans une école) et être considérées comme un leader d'influence auprès de leurs pairs. Toute personne désignée doit aussi répondre aux critères suivants :

- Avoir cumulé plusieurs années d'expérience en tant que direction d'école.
- Préconiser l'amélioration et les résultats.
- Avoir démontré son dévouement à améliorer son propre apprentissage et celui des autres.
- Adopter une approche positive du leadership pédagogique et croire au potentiel d'amélioration des écoles.
- Être prête à « mettre la main à la pâte » pour contribuer au succès du Colloque des directions d'école de 2011.

Dans la mesure du possible, vous devrez tenir compte des critères suivants au moment de procéder aux désignations :

- 1. Palier** – Élémentaire et secondaire.
- 2. Situation géographique** – Urbaine, rurale ou mixte.
- 3. Diversité** – Qualités et attributs concordant avec la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive – La diversité englobe notamment l'ascendance, la culture, l'origine ethnique, le sexe, l'identité sexuelle, la langue, les capacités physiques, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

Inscription au Colloque des directions d'école 2011

Les participantes et participants doivent s'inscrire en ligne au Colloque des directions d'école 2011, au plus tard le **10 décembre 2010**, à l'adresse www.principalcongress2011.com.

S'ils le souhaitent, les participantes et participants peuvent réserver une chambre au plus tard le **11 janvier 2011** à l'adresse <https://resweb.passkey.com/go/principalcongress2011> (cliquez sur le menu de langue en haut à droite pour accéder à la page en français) ou par téléphone, au 1 866 540-4489. Veuillez préciser qu'il s'agit d'une réservation pour le Colloque des directions d'école 2011 afin de profiter de notre tarif préférentiel. La réservation doit être faite par la personne inscrite.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de participants au Colloque selon l'ampleur du conseil scolaire :

Effectif (élèves)	Nombre de personnes à désigner
Supérieur à 15 000	6
De 10 000 à 15 000	5
De 5 000 à 10 000	4
Inférieur à 20 000	3

Frais de déplacements et d'hébergement

Les commentaires des participantes et participants aux Colloques des directions d'école de 2009 et de 2010 confirment que le Colloque est une importante initiative de la Stratégie ontarienne en matière de leadership (SOL) et que les directions d'école ainsi que les leaders du système peuvent en profiter grandement. Lorsque des gens professionnels, qui joignent leurs efforts pour améliorer le taux de réussite des d'élèves ontariens, s'engagent à partager leurs connaissances et leur savoir-faire, ils enrichissent davantage ces connaissances.

Responsables de rembourser les coûts de déplacement et d'hébergement de leurs participantes et participants (directions d'école, agentes et agents de supervision, administrations), les conseils scolaires peuvent puiser à même les fonds fournis dans le cadre de la SOL, puisque le Colloque des directions d'école en fait partie.

Certains conseils scolaires, et particulièrement ceux situés à l'extérieur de la région du grand Toronto, devront rembourser à leurs participantes et participants des frais de déplacement et d'hébergement plus importants que d'autres. Pour que tous puissent participer, les conseils scolaires nécessitant une aide financière supplémentaire pourront demander une indemnité en fonction du tableau suivant :

Bureau du conseil scolaire de district ou de l'administration scolaire (distance par rapport au lieu du Colloque)	Montant de l'indemnité (par participante/participant)
De 150 à 199 km	<i>Maximum de 300 \$</i>
200 km et plus	<i>Maximum de 600 \$</i>

Les conseils scolaires admissibles à une indemnité qui décident d'en faire la demande devront fournir une facture unique pour leurs participantes et participants, et certifier par écrit que toutes les dépenses déclarées sont conformes aux lignes directrices sur les demandes d'indemnité de déplacement et d'hébergement du gouvernement de l'Ontario. Veuillez conserver vos factures originales à des fins de vérification. Le Ministère passera en revue les factures pour confirmer qu'elles sont conformes aux exigences et transférera ensuite les fonds au conseil.

Les factures admissibles des conseils scolaires, accompagnées de copies des reçus détaillés, devront être envoyées à l'adresse suivante dans les **dix jours ouvrables** suivant le Colloque :

Frances Myre
Direction du développement du leadership, ministère de l'Éducation
Édifice Mowat
900, rue Bay, 13^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

416 325-1073